

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 V. 316 Vœu relatif à la non-reconduction de la concession accordée à la société Fêtes Loisirs pour l'installation de la Grande Roue place de la Concorde.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la délibération 2016 DAE 173 (Installation d'une Grande Roue et de trois points de vente place de la Concorde (8e) – convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société Fêtes Loisirs), adoptée lors du Conseil de Paris des 2, 3, 4 et 5 juillet 2016 et qui permet l'installation par cette société d'une Grande roue sur cette place parisienne pour une période de six mois par an maximum dans le cadre d'une convention de deux ans renouvelables deux fois ;

Considérant que cette concession est problématique à plusieurs titres :

- la société Fêtes Loisirs fait l'objet depuis l'été dernier d'une information judiciaire portant notamment sur les conditions d'attribution et des soupçons d'entente illicite de cette société avec ses concurrents (malgré la mise en place d'une procédure de mise en concurrence par la Ville de Paris, cette société a toujours été l'unique candidate pour cette concession) et d'une enquête instruite sur des soupçons de « blanchiments de fraude fiscale, abus de confiance et travail dissimulé » ;
- la société Fêtes Loisirs ne respecte pas le temps d'occupation accordé pour l'occupation temporaire de la place de la Concorde ;

Considérant par ailleurs les avancées positives et conséquentes observées sur la question des concessions à Paris, suite à la mise en place de la Commission des concessions stratégiques, permettant ainsi sur de nombreux dossiers une réelle réflexion collective pour affiner et optimiser les choix de la Ville de Paris dans ce domaine ;

Aussi, sur proposition de Jérôme Gleizes, Sandrine Méès, Joëlle Morel, des éluEs du groupe écologiste de Paris (GEP) et de Bruno Julliard, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

-qu'à l'automne 2017, c'est-à-dire dans un an, la reconduction de la convention d'exploitation de la grande roue et de la place de la Concorde fait l'objet d'un débat en Conseil de Paris.